

Covent Garden

S T U D I O S

PROTOCOLE SANITAIRE OBLIGATOIRE POUR REOUVERTURE

La réouverture des studios de répétitions du Covent Garden Studios s'organisera, sous réserve de la situation sanitaire locale et sauf aggravation de la situation, en deux phases successives et progressives :

- À partir du 9 juin, une réouverture avec horaires aménagés :
Du lundi au Vendredi : 16h30-22h30
Samedi 10h00-20h00
Dimanche 12h30-22h30
- À partir du 30 juin, un retour aux horaires habituels avec le maintien de la distanciation dans les espaces de circulation ainsi que des gestes barrière :
Du lundi au Vendredi : 16h00-00h00
Samedi 10h00-20h00
Dimanche 13h00-21h00

Dans toutes ces phases, le respect des gestes barrières est à maintenir.

Le déclenchement de chaque phase sera lié à la situation sanitaire locale, celui-ci pouvant être retardé. Le taux d'incidence local sera particulièrement surveillé par les autorités : taux dépassant les 400 infections pour 100 000 habitants, augmentation brutale ou saturation des hôpitaux.

La réouverture devra s'accompagner de mesures sanitaires strictes que nous détaillons ci-dessous qui pourront être modifiées sans préavis par décisions administratives.

1- Mesures générales

- a. Respecter une distanciation physique d'au moins un mètre entre personnes dans les espaces communs et en toute circonstance ;
- b. Respecter une distance physique de 2 mètres en milieu clos et en extérieur (hors personnes d'un même foyer) lorsque le port du masque n'est pas possible ;
- c. Il est recommandé d'activer l'application « Tous anti-Covid » ;
- d. Respecter le marquage au sol existant pour éviter au maximum le croisement des personnes ;
- e. Respecter l'ensemble des gestes barrières (ex : ne pas se serrer la main, ne pas s'embrasser, tousser dans son coude, utiliser un mouchoir jetable usage unique et l'éliminer immédiatement dans une poubelle, éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche, les yeux, etc.) et en particulier :
 - i. Respecter le port du masque couvrant le nez, la bouche, et le menton en continu. Le masque doit être un masque grand public filtration supérieure à 90% ou chirurgical, et en parfaite intégrité. Les masques doivent être portés systématiquement par tous dès lors que les règles de distanciation physique ne peuvent être garanties. Son port est obligatoire dès 11 ans et fortement recommandé à partir de 6 ans ;
 - ii. Réaliser une hygiène des mains à l'eau et au savon, ou par friction hydro-alcoolique le plus souvent possible, a minima à l'entrée de l'établissement ;
- f. Les créneaux de semaines 16h30-18h30 et le samedi 10h-12h seront attribuée prioritairement aux personnes vulnérables.

2- À l'accueil

- a. L'accès à l'accueil des studios se fait un groupe à la fois ;
- b. Attendre que le groupe précédent soit sorti pour accéder à l'accueil ;
- c. Utiliser le distributeur de gel hydro-alcoolique est disposé à l'entrée du bâtiment ;
- d. Obligation du port du masque pour toute personne à partir de 11 ans, à partir de 6 ans, il est vivement conseillé ;
- e. Obligation de respect de la distanciation physique de plus d'un mètre entre deux personnes (avec masque) ;
- f. Désinfection régulière des mains (notamment à l'entrée des lieux) par friction hydro-alcoolique le plus souvent possible, ou avec de l'eau et du savon et les sécher avec une serviette propre à usage unique ou à l'air libre ;
- g. La réservation des studios par téléphone ou par mail doit être privilégiée ;
- h. Préférer le paiement par carte et sans contact ; En cas de paiement en espèce et de remise de monnaie, se nettoyer les mains au gel hydro-alcoolique immédiatement après.

3- Dans les Studios

- a. Respecter les jauges d'accueil et les règles de distanciation
 - i. Supernova : 6 personnes
 - ii. Octopuss : 6 personnes
 - iii. Rainbow : 6 personnes
 - iv. California : 5 personnes
 - v. Scène : 6 personnes
- b. Chaque personne (pratiquants, intervenants...) doit se laver les mains au début et à la fin de chaque séance de répétition, ou, à défaut, utiliser une solution hydro-alcoolique ;
- c. Les studios et leurs équipements sont nettoyés et désinfectés à chaque ouverture. Les groupes **doivent** passer un coup désinfectant (fourni à l'entrée du studio) avant et après chaque utilisation du matériel (ampli, pied de micro, pupitre, cerclage, clés et siège de batterie...)
- d. Il est très fortement recommandé d'utiliser son propre micro. Dans le cas d'utilisation des micros du Covent Garden Studios, ils seront désinfectés et mis en quarantaine 24h avant réutilisation. Une hygiène des mains est recommandée avant et après chaque manipulation du micro ;
- e. Le port du masque est obligatoire pour le chant choral, individuel et en formation musicale et une distance de 2m doit être respectée en chaque musicien. S'il y a un instrument à vent une distance radiale de 2 mètres doit être respectée et le port du masque sera obligatoire dès lors que le musicien ne joue pas. Les autres musiciens portent un masque et doivent se tenir à au moins 2 mètres du musicien à vent ;
- f. Des temps de pause réguliers doivent être respectés notamment pour procéder quand cela est possible à une aération de l'espace de travail. Durant ces temps de pause, l'ensemble des recommandations sanitaires continue à s'appliquer rigoureusement ;
- g. Les spectateurs sont interdits lors des répétitions ;
- h. Une mesure du taux de dioxyde de carbone pourra être effectuée à tous moment. Si un taux supérieur à 800ppm est constaté, le régisseur pourra demander une pause dans la répétition pour aérer la pièce et faire redescendre ce taux.

4- En extérieur

- a. Le port du masque et les règles de distanciation sont également valables dans les espaces extérieurs du bâtiment ;
- b. Les rassemblements de plus de 6 personnes sont interdits ;
- c. La consommation de boisson n'est autorisée qu'assis dans la limite de 6 personnes autour d'une table.

5- Fonctionnement du bar

- a. Les commandes doivent être passées uniquement en terrasse ;
- b. La consommation au bar ou dans l'espace d'accueil est interdite ;
- c. Il est recommandé d'apporter sa propre « Ecocup ». Dans le cas contraire, il vous en sera facturée une 1€, sans reprise de consigne.